



DELIBÉRATION N°129
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 SEPTEMBRE 2022

DEL 2022.09.07/129

Thème :
TRAVAUX

Objet :

**Création d'un réseau
séparatif de collecte
des eaux pluviales et
aménagement de la
rue du Bacchu Ber -
demande de
subvention**

Convocation :

Date : 01/09/2022

Affichage : 01/09/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de

suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 07 septembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
René MICHEL donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Sandrine CORDIER, Gabriel LÉON

Absents :

Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

Rapporteur: Jean-Marc CHIAPPONI

- VU** l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n° DEL 2015.12.16/222 du 16 décembre 2015 désignant la SPL ESHD comme délégataire du service public de l'eau potable ;
- VU** la délibération n° DEL 2022.05.25/70 du 25 mai 2022 approuvant la signature du contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- VU** la délibération n° DEL 2022.07.06/105 du 06 juillet 2022 approuvant la création d'un groupement de commande entre la Ville et la SPL ESHD afin de réaliser des travaux coordonnés de renouvellement du réseau d'eau potable et de création d'un réseau séparatif de collecte des eaux pluviales dans les rues St Roch et Bacchu Ber à Pont de Cervières ;

CONSIDERANT l'absence de réseau séparatif de collecte des eaux pluviales rue du Bacchu Ber et rue Saint Roch à Pont de Cervières entraînant des débordements du réseau d'usées lors des fortes pluies en voirie et dans les habitations du quartier ;

CONSIDERANT l'estimation de la part des travaux, à la charge de la Ville, correspondant à la création du réseau de collecte des eaux pluviales qui s'élève à 150 000 € HT ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

- Département - 30%: 45 000 €
- Ville : 105 000 €
- Total : 150 000 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Environnement, Transports, Déplacements et Travaux » réunie le 05/09/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220907-2022_09_129-DE
Reçu le 14/09/2022
Publié le 14/09/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX DEL 2022.09.07/129

PUBLIÉE LE : **14 SEP. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

